

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Chantal Ladouceur, directrice générale adjointe et trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 18-2022 établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux employés municipaux et déterminant les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce troisième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-deux.

Chantal Ladouceur

Directrice générale adjointe et trésorière